



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation (classe 3B) – Dossier N°3B/26/0004

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté Autorisation (classe 3B) - Dossier N°3B/26/0004 - du 26 février 2026, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions a autorisé

à la société Tecto Domus s.à.r.l. la modification non substantielle du chantier d'excavation/terrassement dans la roche et autre (3B/25/0068) à Rodange, rue de la Minière, n° cadastral 1395/8128.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 5 mars 2026 au 14 avril 2026 inclus).

Pétange, le 2 mars 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,